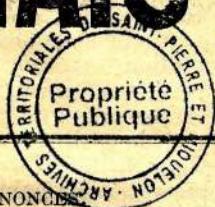


LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain



PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER
 DIRECTEUR
 Quai de la Roncière

PRIX DES ANNONCES

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Nos primes et les Anglais

Par ces temps de polémique pour et contre l'abrogation du Bait-Bill, nos adversaires de Terre-Neuve mettent souvent en avant que le retrait de cet acte prohibitif serait aisément consenti, si de notre côté le gouvernement français s'engageait à ne pas renouveler les primes à la grande pêche.

C'est là une argumentation illusoire et même fallacieuse qui n'a aucune influence auprès des gens qui connaissent la question.

En effet, tout celui qui s'occupe d'affaires d'armement et de marine, sait que l'on ne fait pas et surtout que l'on ne forme pas des marins du jour au lendemain.

Par suite de prédispositions plus ou moins spéciales à cet affreux mal de mer, il y a même des apprentis-marins qui ne pouvant surmonter ce malaise sont obligés de renoncer à la navigation.

On sait aussi que ce sont des marins et non des soldats qui montent nos navires de guerre.

Pour alléger les charges déjà si lourdes de la marine de guerre, l'Etat, depuis près de soixante ans, a adopté ce principe de dédommager les armements très onéreux et très aléatoires risqués par la grande pêche. Ce genre d'armement est le plus propice, par l'endurance de la fatigue, à former des équipages que la marine militaire n'a plus qu'à embarquer pour les former à la discipline du bord.

C'est donc tout autant dans un intérêt économique de défense nationale que les primes ont été fondées, que dans le but de favoriser une industrie qui a besoin de l'être par les risques qu'elle court.

A ce dernier point de vue, on sait que l'armement de Saint Pierre, seul visé, est obligé chaque année de recruter en France les équipages destinés à armer ses goëlettes. C'est donc une obligation de dépenses excessives résultant des passages d'aller et de retour. En plus de ces dépenses de transport des hommes, il faut encore leur faire des avances d'argent qui, par les exigences des

uns et des autres, sont devenues de plus en plus élevées.

Notre colonie ne produit rien par elle-même, il faut pour les besoins de l'armement tout faire venir de France ou des Etats Unis malgré des droits prohibitifs.

Au contraire, les armateurs de Terre-Neuve ont sous la main plus d'hommes qu'il ne leur en faut pour leur armement à la grande pêche. Par cette abondance de sujets, les salaires qu'ils accordent sont bien moins élevés que les nôtres. Le recrutement sur place est une nouvelle source de profits sans aléas appréciables, l'armateur devenant le fournisseur des familles des marins au fur et à mesure de leur gain à la pêche.

Par ailleurs, les frais d'armement sont bien moindres, les Anglais n'embarquent ni vin ni spiritueux ayant affaire à des buveurs d'eau, habitués à ce régime économique préconisé du reste, par nos réformateurs anti-alcooliques.

Ces faits, qui ne sont pas de notre invention, sont à la connaissance de tous ceux qui ont quelques notions de ce qui se passe chez nos voisins.

Comment ces derniers peuvent-ils de bonne foi nous faire un crime de recevoir des primes qui sont dix fois compensées par tous les avantages auxquels nous ne pouvons prétendre, parce que nous sommes français et astreints à subir notre infériorité de situation maritime.

Non, là n'est pas le but que les Anglais poursuivent, il est plus gigantesque. C'est tout simplement une question de vie ou de mort pour notre armement. Ce qu'ils veulent, c'est par tous les moyens faire disparaître la rivalité de notre concurrence sur les marchés de morue. Comme toujours ce sont les enfants de la jalousie Albion qui veulent une fois de plus monopoliser, absorber tous les genres de commerce à leur profit.

Le seul moyen de s'y opposer est de consever le French Shore, de faire de Saint Pierre un port franc en y abolissant le tarif général et en y créant des frigorifiques pour la conservation de la boîte quand elle sera tardive dans son apparition. Là est le salut et rien que là.

LA PAIX RELIGIEUSE

J'essaie de donner le plus d'unité possible à ces libres causeries qui, sous leur forme fragmentaire, pourraient à la longue sembler un peu décousues. Les hautes questions que nous agitons ici exigeraient, en effet, pour être envisagées successivement à tous leurs points de vue, une étude approfondie et lente que la nature même de ces articles m'interdit.

Je ne fais donc qu'indiquer des sujets de réflexion et j'effleure des problèmes bien plutôt que je ne tente d'y apporter des solutions définitives.

Des considérations d'ordre général que j'ai exposées précédemment il me semble résulter que dans l'état actuel des croyances et des mœurs, il y a intérêt et urgence à ce que les Églises et la Société suivent leurs destinées respectives en s'ignorant réciproquement ou du moins en se gardant de toute immixtion dans les préoccupations différentes qui les entraînent chacune de leur côté.

La paix publique, si vivement désirée, ne deviendra réelle et effectivement assurée qu'à cette condition essentielle.

Or, comment y parvenir ?

Je crois en toute sincérité que la solution de ce problème n'est pas aussi difficile et chimérique que d'aucuns le prétendent.

Il y a quelques années, on avait en France une formule toute faite (vite transformée en cliché) pour répondre aux catholiques qui se croyaient lésés dans leur liberté. On leur disait : Que le curé reste dans son Église et son presbytère, le maire dans sa mairie et l'instituteur dans son école, et tout ira bien.

C'était là un de ces remèdes très simples auxquels des charlatans donnent le nom de panacées et qui en réalité n'ont jamais opéré la moindre guérison.

Car, dans le cas qui nous occupe, allez donc interdire à des prêtres de se désintéresser de ce qui se passe en dehors de leur église ou de leur presbytère ! Ils vous répondront que les devoirs de leur ministère ne se bornent pas à l'exercice des fonctions proprement sacerdotales et qu'il leur reste à accomplir, pour s'acquitter de toutes les charges de leur état, une mission de surveillance spirituelle auprès des âmes qui leur sont confiées. Et de fait, malgré la bizarrerie de leur langage, de quelle objection pourra-t-on leur fuser ?

Mais de cette formule : le curé dans son église, il y a pourtant quelque vérité à déduire.

Il existe, on ne le sait que trop, une nombreuse catégorie de prêtres insinuants, souples et subtils, qui, par tous les moyens mis à leur disposition et par des manœuvres licites ou non, cherchent à s'introduire dans les affaires civiles qui ne sont ni de leur ressort ni de leur compétence. C'est là qu'est le péril, et non dans quelque prêche, enthousiaste ou larmoyant, de certains curés plus ou moins habiles qui s'imaginent de bonne foi avoir accompli un acte héroïque lorsque, du haut de la chaire, ils ont jeté l'anathème aux gouvernements.

Que nos dirigeants se pénètrent bien de cette constatation d'évidence. Il y a plus à craindre des menées sourdes de l'esprit clérical que de la bataille bruyante et presque toujours inefficace livrée par une poignée d'audacieux sur le terrain de la politique religieuse.

Contre les intrigants de haute lignée ou de bas étage la Société civile a le devoir de sevir impitoyablement.

Jamais les libéraux de France ne refuseront des armes à un gouvernement, quel qu'il soit, pour réduire à l'impuissance ces mauvais génies de l'action clérical qui, sous le couvert de la Religion, ne tendent à rien moins qu'à ruiner pour toujours l'influence bienfaisante — quand elle est restreinte dans les limites de sa mission essentielle — que peuvent exercer les Églises et leur culte.

Ces armes, dont la Société civile a besoin pour se défendre contre l'empêtement néfaste des cléricaux, je tâcherai, dans un prochain article, d'en indiquer la nature et l'emploi.

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

A L'ÉGLISE

L'abbé, Cracquart agrégé ès béton, monte en chaire.

Deus virtutem, conserue nos et ostende faciem tuam et salvi erimus: Dieu des vertus, convertissez-nous, montrez-nous votre visage et nous serons sauvés.

Mais le Tout Puissant est sourd à nos voix, le Tout Puissant ne se montre pas : nous sommes menacés des flammes éternelles. Et pourquoi se montrerait-il dans cette église enfumée, toute pleine encore des rires démoniaques d'une foule débauchée, secouée par les exhibitions scandaleuses, les poses provocantes, les tableaux lascifs de créatures sans vergogne et sans pudeur ? Ce lieu a été souillé : des visions impures y apparaissent encore : il nous faut une église neuve, innocente, une église que Dieu consente à visiter, d'où nos prières pourront s'élever, légères, vers le Ciel, et pour tout dire d'un mot, une église en ciment armé.

Oui, mes frères, Dieu ne visite que les églises en ciment armé ; c'est notre vénéré

supérieur ecclésiastique qui le dit : je le crois et vous le croirez. Qui pourrait douter des paroles d'un ministre du Christ ? Des impies, des païens, des fils de Belzébuth prétendent, les malheureux, qu'une belle église en bois serait aussi agréable au Seigneur, que point n'est besoin de ciment armé ni de basilique pour remplir ses devoirs de chrétien, que la prière de l'honnête homme, qu'elle s'élève de l'humble chau mière ou de l'orgueilleuse cathédrale touche toujours le Dieu des humbles ; que ce Dieu a même un faible pour les malheureux qui ne recherchent ni les temples fastueux ni les cérémonies éblouissantes, mais dont le cœur est bon et l'âme pure. Erreur, erreur profonde, mes frères ! N'écoutez pas ces suppôts de Satan, ces êtres artificieux, trompeurs qui parent de belles paroles des idées malsaines, qui ne croient à rien, pas même aux miracles du ciment armé ; n'écoutez pas ces beaux parleurs qu'on pourrait appeler muets (loquaces mutos) parce que votre parole, ô Seigneur, ne sort point de leur bouche. La parole de Dieu, mes chers fidèles, ne peut sortir que de la bouche de notre saint supérieur, de celle des ministres du Christ qui ensont les seuls dépositaires. Ces ministres vous disent : Dieu veut une Église en ciment armé : inclinez-vous devant sa souveraine volonté.

Honte et malédiction à ceux qui osent fronder les prêtres ! Les prêtres, c'est la religion, c'est Dieu, et Dieu n'a pas à être discuté, qu'il s'agisse de béton ou des enseignements sacrés. Resister à notre vénéré supérieur, c'est resister à Dieu, lui demander des comptes, c'est offenser notre Sauveur, notre Maître, c'est attirer sur nos têtes les foudres du ciel, amasser les colères du Dieu Vengeur. Des comptes à Monseigneur ! mais l'en doit qu'à Dieu, à Dieu seul dont il est le représentant à Saint-Pierre et autres lieux.

Prions mes chers frères, prions pour les âmes orgueilleuses, dévoyées, qui ne croient pas aux miracles du béton, qui offensent ainsi le Dieu le Maître, qui osent réclamer des comptes à notre Saint Supérieur ; Prions, Prions pour elles, détournons de leurs têtes la colère céleste. Dieu est Grand, Dieu est bon, l'Église en ciment armé est celle qu'il préfère et Monsignore est son architecte sur terre.

Pour audition conforme
CRAQUART.

L'Église, jusqu'ici, était réservée aux saints offices. Messieurs les abbés ont trouvé ces offices trop longs et il les coupent maintenant d'intermèdes, de conférences sur le béton : tous les dimanches, à chaque messe, ils nous régalent de théories très ingénieuses sur la sonorité du ciment armé, son incombustibilité, ses effets plastiques.

Un de ces jours nous verrons la chaire disparaître sous les blocs de béton, les cornues, les presse, messieurs les abbés

démontreront aux fidèles ahuris la belle des créations de Dieu, c'est le ciment armé.

Mais nous allons à l'Église pour assister aux offices et non pour avaler des conférences sur l'industrie du béton. Messieurs les abbés, s'ils ont à ce sujet le prurit de la parole, ne pourraient-ils pas louer une salle en ville ? Nous nous ferions un devoir et un plaisir d'aller les entendre et qui sait ? de les applaudir peut être.

LA LIBERTÉ A MIQUELON

Mardi matin, le remorqueur la Liberté, ayant à bord M. Lemoine entrepreneur du creusage du Barachois, allait à Miquelon pour trouver un emplacement propice à l'établissement d'une usine à baleine.

Nous nous étonnons qu'il y ait des gens si tenaces quand il s'agit de sacrifier l'intérêt général à leur intérêt bien petitement privé.

Tout le monde souffre et a souffert de la pénurie de capelan sur les côtes de Miquelon et de Langlade. Ce ne serait pas pourachever la ruine de cette pêche que l'on songerait à y établir une usine pour y faire de l'huile de baleine.

On compte peut-être sur le changement survenu dans la composition du conseil privé.

C'est là, nous le supposons, une illusion de plus que se font les baleinards en comptant sur l'appui du nouveau conseiller titulaire par intérim.

Si la nomination irrégulière du notaire comme conseiller privé devait être pour quelque chose dans cette reprise d'armes, les corps élus de la colonie, qui ne sont plus des baleinards, ne seraient pas longtemps à signaler à M. le Ministre des colonies que M. Eugène Salomon ne peut décentement faire partie du Conseil privé, étant une sorte de fonctionnaire dont la nomination et la révocation sont sujettes au caprice du bon plaisir de l'administration. D'où il s'ensuit que pour complaire à l'une il ne peut avoir toute sa liberté d'action pour représenter la population.

Cet ordre de choses était bien du temps de Jullien et de Marius dont l'habileté administrative consistait à tout escamoter.

UN TRUC D'ESPION

A défaut de consul Anglais et en attendant que nous soyons gratifiés de cet honneur, on le sait, nos chers voisins de Terre-Neuve se paient le luxe d'entretenir au milieu de nous des agents secrets, que nous ne qualifierons pas.

Ces Français que l'on ne saurait trop mépriser, font métier, moyennant deniers comptants, d'indiquer quels sont les Terre-Neuviens qui apportent de la boëtte et quels sont ceux qui exportent de nos denrées ?

Pour arriver à mettre un nom sur ces visages quelquefois enfumés avec intention, c'est fort difficile, et il serait dangereux et parfois maladroit de demander de but en blanc le nom de ces pauvres malheureux, qui répondent tous au nom significatif de **John**.

Notre Quidam, que l'on rencontre à toute heure du soir et du matin arpentant les quais et la route du cap à l'aigle toujours songeant, a plus d'imagination policière que l'on ne pense.

Voici son true: contrairement à la défense de faire des loteries, cet agent secret va trouver ces pauvres diables et leur propose de prendre des billets de loterie à raison de 25 centimes l'un.

Bien entendu après la prise du billet de loterie, tout naturellement ce pauvre anglais est amené à décliner son nom, prénom et lieu d'habitation. Ainsi le tour est joué et le pauvre hère aura payé au moins cinq sous pour s'être dénoncé lui-même.

Nous recommandons tout spécialement ce délinquant de bas étage à M. le commissaire de police, qui opérera une double capture le jour où il pourra le pincer en train de placer ces billets, qu'il serait à souhaiter d'échanger contre un billet de logement.

Le Journal des Débats

Par la voie de Saint Jean est arrivé un des rédacteurs au journal des Débats M. Robert de Caix bien connu dans la presse par les missions dont il a été chargé au Siam et au Transvaal.

M. de Caix a passé plusieurs jours à Saint Jean et s'est rendu compte par lui-même de l'état d'esprit de nos antagonistes.

Il a causé avec beaucoup de nos armateurs et lundi il a passé une partie de l'après-midi à s'entretenir avec le comité du syndicat des armateurs de la question de ratification ajournée de l'accord anglo-français.

M. de Caix est d'avis qu'il faut tout tenter pour contrecarrer les avantages que les Anglais sont en train de se faire octroyer. A cette intention, il serait partisan comme nous du port franc, de l'abolition du tarif général et de l'établissement d'un système de frigorifique à étudier, propre à conserver par la congélation la boîte quand on arriverait à s'en procurer.

Comme modeste presse locale et coloniale, nous souhaitons la bienvenue au représentant du Journal des Débats et nous nous permettons de compter sur son bienveillant appui pour prendre en mains la défense de nos intérêts si gravement compromis.

PARTANT POUR MIQUELON

Sous l'ancien régime, pour réchauffer ses partisans, Napoléon III avait décreté comme hymne impérial le chant de la reine Hortense: **Partant pour la Syrie**.

M. Légasse, comme un nouveau souverain in partibus, pourrait s'en offrir un sous l'invocation: **Partant pour Miquelon**.

Toute la semaine dernière, il n'était bruit en ville que d'excursion à Miquelon offerte par M. Légasse à tous les enfants des écoles communales.

M. Picandet, interviewé à cet effet par un de nos rédacteurs, se complaisait à faire connaître qu'en effet, *au mois de décembre*, M. Louis Légasse lui avait promis d'offrir à ses élèves une excursion à Miquelon par son Pro-Patria, même une provision de gâteaux pour chasser les ennuis de la traversée et faire prendre patience aux plus jeunes.

M. Picandet nous a avoué tout honnêtement que les gâteaux avaient disparu du programme, sans doute dans la crainte d'une indigestion des trop gourmands.

Cette excursion devait se faire dimanche dernier et M. Picandet devait en profiter pour transporter tout son mobilier à Miquelon où il doit passer ses vacances.

Dès samedi, on savait déjà que l'excursion enfantine était tombée à l'eau et que M. Légasse réservait passage seulement à ses meilleurs amis, à ceux qui montreraient patte blanche sans la moindre souillure.

Le dimanche matin, pas mal de prétendants à la faveur du maître se présentent sur l'appontement du Pro-Patria. Et grand a été le désappointement de tous ces crédules, qui, la mine piteuse, ont été obligés de reprendre le chemin de leur home.

Un des plus désenchantés fut certes M. Picandet qui trop heureux la veille avait fait embarquer tout son baluchon. Un homme qui suait et qui pestait à son tour ce fut M. Picandet obligé de faire transborder tout son matériel y compris son tonneau de vin sur le «Saint Pierre» et encore grâce à la complaisance connue de M. André Paturel, qui moins exubérant promet moins mais tient toujours à ce qu'il a une fois accordé.

M. Picandet, qui est, nous assure-t-on un bon musicien, devrait sous l'inspiration des charmes de sa villégiature composer et dédier à M. Louis Légasse un **PARTANT POUR MIQUELON** avec paroles et musique de circonstance.

DÉPART DE M. SAZIE

Lundi matin, à six heures, s'embarquaient M. et Mme Sazie. Beaucoup de leurs amis s'étaient promis de se trouver à leur départ pour serrer une dernière fois la main à ce magistrat sans reproche et sans autre peur que celle de ne pas faire tout son devoir.

Il y aurait eu beaucoup plus de monde à l'accompagner si nombre de ses amis n'avaient pas confondu l'heure de départ du courrier avec celle de l'embar-

quement de M. Sazie. M. Louis Légasse aurait voulu faire partir de nuit.

Notre ex-chef du service judiciaire a bien fait de ne point s'en rapporter aux convenances de M. Légasse à son endroit, car il aurait fallu aller prendre l'Emile C. jusqu'à la cale Jolivet.

Une fois à bord et après échange du dernier adieu, M. Sazie a été salué par ses amis aux cris de **vive Sazie!**

Tous ceux, et il sont nombreux, qui n'ont pu, par suite de la confusion d'heure, se trouver au quai au moment de l'embarquement, envoient à M. Sazie l'expression de leurs regrets et de leur bon souvenir.

A L'ILE AUX CHIENS

On nous signale de l'Île aux Chiens que les élèves des écoles communales de cette localité n'auraient pas eu de distribution de prix.

Nous prenons part au mécontentement fort légitime de ces braves pêcheurs et nous nous demandons de quel droit on prive les enfants de cette localité de récompenses qu'ils ont bien méritées par un travail assidu.

Au temps où M. Choplín était maire de cette commune, il se chargeait chaque année d'acheter et de faire venir les livres de prix. Ayant encore cet honneur l'hiver dernier, M. Choplín s'est acquitté de sa mission au cours de son voyage en France.

Aujourd'hui qu'il n'est plus maire, M. Choplín refuse de s'exécuter bien que ce soit sous le nom de Huet et Cie qu'il se soit commandé à lui-même et sans marché cette fourniture de prix. Ce n'est pas son droit, car il se trouve vis à vis de la commune dans les mêmes conditions qu'un simple fournisseur ayant à exécuter une convention verbale.

Nous nous étonnons que M. Choplín en soit lui aussi réduit à l'emploi d'aussi petits moyens pour faire sentir sa petite supériorité sur ses remplaçants.

SANS RANCUNE

Nous savons que M. l'abbé Hoyénard, curé de Miquelon, est en villégiature pour quelque temps dans notre ville.

On nous assure qu'en sa qualité de supérieur ecclésiastique, il présidait la distribution des prix faite aux élèves du pensionnat.

A cette occasion, M. l'abbé Hoyénard, à l'exemple de M. Caperon mais dans un autre genre, a fait

un discours d'exhortations aux jeunes filles en vacances pour les prémunir contre les chutes morales que des sentiers par trop rocaillous peuvent leur susciter.

Des gens qui se montrent plus difficiles que de raison par manque d'entendement à ces sortes de choses, prétendent que ces exhortations auraient été mieux à leur place à l'église que la conférence sur le béton armé. Ce sont gens qui qualifient de sermons tout ce qu'un prêtre peut dire même sur les choses profanes.

Nous tenons à bien spécifier pour notre part que c'est là une grave erreur et que les prêtres plus que bien d'autres, quand ils veulent s'en donner la peine, sont amateurs de bonne littérature tout au moins que d'un bon civet.

LA MAUVAISE PÈCHE

La mauvaise pèche se continue à la désolation de tous.

Nombre de goëlettes sont rentrées avec presque pas de morue, qu'elles soient parties avec ou sans capelan, il n'y a pour ainsi dire pas de différence.

On ne signale que la Petite Marie et le Pyrénéen à avoir apporté des voyages passables. Pourtant, il semble qu'il y a plus de morue que l'an dernier, mais l'apparition de l'encornet se fait de plus en plus attendre.

ABUS

Nous avons promis à la population de signaler et de combattre tous les abus. Nous n'y faillirons pas.

Aujourd'hui nous signalons à M. le Gouverneur, nous proposant de porter nos plaintes devant de plus hautes sphères, si nous n'avons satisfaction, que la bourse des contribuables souffre quelque peu des nombreux congés de convalescence qu'on accorde à certains fonctionnaires. Nous disons cer-

tais fonctionnaires, car ce sont les seuls fonctionnaires qui font la cour au chef du service de santé qui obtiennent ces congés. Il ne faut pas être malade pour les obtenir. Il suffit de faire croire à M. Abadie-Bayro, par exemple, qu'il est un personnage octroyant....

Il est indispensable qu'on cesse de se payer nos têtes. Nous reviendrons sur ce chapitre important pour nos finances.

NÉCROLOGIES

A la dernière heure, nous apprenons la mort de M^{me} Henriette Lebuf, décédée près de Blois, à l'âge de dix-neuf ans, à la suite d'une fièvre typhoïde.

M^{me} Lebuf venait d'obtenir son brevet supérieur et se disposait à venir à Saint-Pierre voir son pays natal.

Aux familles Lebuf et Coudray, déjà si éprouvées, nous adressons, à cette occasion douloureuse, l'expression de nos sentiments de condoléance.

Vient de mourir à New-York, un jeune Saint-Pierrais, Henri Sweeney, fils de l'ancien sous-directeur du télégraphe français. Ce jeune homme à peine âgé de 21 ans, a été enlevé à l'affection des siens à la suite d'une opération chirurgicale.

Aux familles Sweeney, Clinton et Humbert, nous exprimons la part que nous prenons à leur peine.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Le soussigné à l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient d'ouvrir un atelier de menuiserie dans la maison de M. Guerguin, rue Nielly, et qu'il se tiendra à la disposition de tous ceux qui voudront bien lui confier leurs travaux.

ALFRED COSTE

AVIS



Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Clancorre goudronné pour rides

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

FIL DE FER POUR HAUBANS

ETC. ETC.

E. BENATRE.

AVIS

M. HÉREMBOURRE

ENTREPRENEUR

De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

A LOUER

Une Maison à étage et cave

SITUÉE RUE BISSON

Précédemment occupée par M. de MONROTY

S'adresser à M. JEAN HIRIART

A LOUER

Une Maison d'habitation

RUE DU BARACHOIS

s'adresser à

J. LAGROSILLIÉ ou P. MAZIER

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.